

des relations avec le socialisme. Bref, toutes les influences qui gâtent la situation au Parlement, **n'existent pas à Rome**. Le Pape est simplement catholique. Il y a des difficultés inhérentes à sa qualité de catholique, mais ces difficultés ne se compliquent pas par le besoin de relations et de services réciproques avec d'autres partis.

**“ Le Pape est libre, et il représente l'Eglise catholique libre.** Le Centre représente l'Eglise catholique au service du parlementarisme et de l'agitation électorale. C'est pourquoi j'ai préféré m'adresser **au Pape complètement libre**, à la Cour de Rome pour chercher là ma défense. **Et je suis résolu** à continuer de marcher dans cette voie, à travers les autres phases de cette question, car j'attends plus de la sagesse et de l'esprit de paix de Léon XIII pour la paix intérieure, que des discussions du Reichstag. Je ne veux pas non plus me présenter devant le Centre actuel, sans donner d'abord aux catholiques la certitude que je suis d'accord avec le Pape, leur autorité suprême.”

Le discours de M. de Bismark a eu un grand retentissement et a causé une profonde impression, non seulement en Allemagne, mais dans l'Europe entière.

En Allemagne la presse de droite applaudit ; la *Germania* relève le caractère hautement diplomatique des déclarations ; tandis que la presse libérale s'étonne que le Chancelier ait condamné sans réserve les lois de Mai. Tous les journaux, les uns en blâmant, les autres en louant, déclarent que le Kulturkampf est terminé et que le triomphe du Pape est évident.

Comme on devait s'y attendre, les journaux gouvernementaux et libéraux d'Italie ne cachent pas leur mauvaise humeur contre M. de Bismark. Il a reconnu et solennellement proclamé les grandes qualités du Pape ; il négocie avec le Saint-Siège, ce sont des crimes impardonnables aux yeux de ces ennemis du Souverain Pontife.

De Paris on écrit au *Moniteur de Rome* : “ L'exemple de M. de Bismark sera très puissant sur l'opinion publique car on s'est habitué dans le camp républicain à s'en couvrir pour persécuter.”

---

## LA CHAPELLE DE CHATEAUVILLAIN.

---

Nous n'avons pas voulu parler plus tôt, dit la *Semaine Religieuse* de Paris, des tristes événements qui ont jeté la consternation dans toutes les âmes catholiques : nous attendions que la pleine lumière se fit sur cette affaire.

La pleine lumière est faite.

On connaît les faits : M. le ministre des Cultes avait pris un arrêté ordonnant la fermeture d'une chapelle privée, située dans une usine à Châteauvillain (Isère). Communication de l'arrêté fut faite au directeur de l'usine, M. Fischer, qui demanda un sursis de quarante-huit heures pour en référer au propriétaire de l'établissement, M. Giraud, de Lyon. Ce délai fut accordé. Mais vingt-quatre heures après, le sous-préfet de la Tour-du-Pin, un commissaire de police et des gendarmes se présentent à la porte principale